

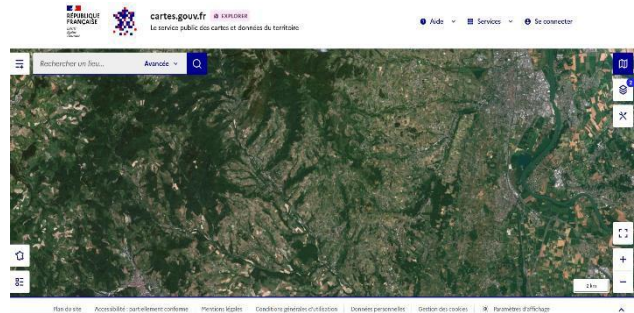
La Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) a pour ambition de favoriser le développement de la production d'électricité photovoltaïque sur son territoire, aussi bien dans les communes que chez les particuliers.

Ce document propose de présenter les étapes nécessaires à l'étude d'une installation photovoltaïque sur une maison individuelle. Il indique différents outils de simulation afin d'estimer le potentiel photovoltaïque et la meilleure stratégie financière.

Les résultats sont donnés à titre indicatif : ils dépendent de la précision des données fournies, ils n'engagent en rien la responsabilité de la CCBPD. Ils devront être consolidés avec une étude plus approfondie réalisée par un professionnel ou une structure dédiée.

**Étape 1 : Estimer la surface de toiture disponible** (cette étape peut être passée si vous avez mesuré votre surface sur plan ou en mesure directe)

- Rendez-vous sur le site des Cartes : <https://cartes.gouv.fr>
- Renseignez votre adresse sur la page d'accueil,
- Zoomez suffisamment pour visualiser votre toiture au centre de l'écran : vérifier que le fond de carte est bien « Photographies aériennes » (onglet en haut à droite),
- Cliquez sur la clé à droite (outils cartographiques) puis sélectionnez dans « Mesures » : Mesurer une surface,
- Un point orange apparaît sur l'écran central, cliquez avec la souris pour faire le tour de votre toiture (privilégier le pan orienté au Sud et laissez environ 1 m de marge en bordure pour la maintenance), terminez en cliquant sur le périmètre bouclé : la surface S s'affiche.



En cas de présence de cheminée ou tout autre élément de toiture : retirez 4 m<sup>2</sup> par élément  
Notez S = .....m<sup>2</sup>

- Cette surface (horizontale) doit être modulée en fonction de l'inclinaison de votre toiture :

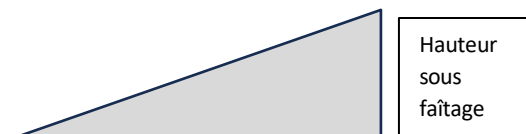
Approximativement, pour un angle donné : S inclinée = S horizontale x coefficient

Si votre toiture a une pente de **moins de 40%** (soit 22°, majorité des cas dans le Rhône),

**la modulation est inutile**, coef = 1.

sinon multiplier la surface par : 1,1 pour des toitures inclinées de 50% (27°) jusqu'à 1,4 pour 100% (45°)

S inclinée = S x ..... = ..... m<sup>2</sup>



Vérifiez l'absence de masques :

Les masques solaires (arbres, bâtiments, ...) situés au Sud peuvent altérer la production jusqu'à 40%.

Estimer l'orientation :

L'azimut par rapport au sud = azimut de la toiture donné par Cartes – 180°, cette valeur sera utile pour la suite. Vous pouvez également le mesurer directement avec une boussole.

## Étape 2 : Choisir la puissance de l'installation photovoltaïque

Les installations photovoltaïques classiques vont de 3 kWc\* (minimum « rentable ») à 9 kWc (maximum pour rester non imposable à la Cotisation Foncière des Entreprises).

\*1 kWc = 1000 W de puissance « crête » électrique fournie par des panneaux dans les conditions idéales de laboratoire, puissance atteinte rarement dans les conditions réelles sur une toiture.

Cette puissance dépend de votre surface disponible en toiture et de vos finances.

Voici un tableau récapitulant les surfaces nécessaires en fonction de la puissance des installations :

Puissance en kWc	3*	6	9
Surface minimale en m <sup>2</sup>	15	30	45
Coût indicatif en € TTC (2026)	7 000	13 000	16 000

\*TVA de 10% jusqu'à 3 kWc, sur un logement achevé depuis plus de 2 ans, 20% au-delà

Choisissez la puissance de votre projet : P = ..... kWc

## Étape 3 : Estimer la production de votre installation

Rendez-vous sur le site PHOTOVOLTAIQUE.INFO : [evaluer-mon-devis.photovoltaique.info](http://evaluer-mon-devis.photovoltaique.info)

- Renseignez votre adresse
- Caractéristiques de l'installation : utilisez les calculs précédents
- Taux d'autoconsommation : ce taux dépend beaucoup de votre profil de consommation et de vos équipements : une étude approfondie à partir des données ENEDIS peut permettre de l'estimer au mieux.



Le site vous propose des taux « forfaitaire » en fonction de  *votre consommation annuelle*  et de la  *puissance photovoltaïque installée* . Vous pouvez modifier les paramètres de l'évolution tarifaire si besoin (déconseillé)

- Investissement : indiquez le coût annoncé sur un devis que vous aurez obtenu ou celui du tableau ci-dessus.  
Frais de raccordement au réseau : ils sont nuls dans la majorité des cas, cela peut arriver en cas de renforcement de réseau (peu probable pour des puissances < 9 kWc).  
Autres frais : renseignez d'éventuels frais d'emprunt.
- Comparaisons : le simulateur vous donne les résultats sur 20 ans (durée du contrat de vente avec EDF) en mettant en avant la meilleure solution économique.

Il apparaît dans la majorité des cas que la solution en **autoconsommation partielle avec vente du surplus** (de moins en moins valorisé par l'État) est souvent la plus rentable : cela dépend beaucoup de votre profil de consommation journalier et saisonnier : **il faut valoriser au maximum l'autoconsommation**.



Vous devez enfin vérifier que votre projet est compatible avec un **contexte architectural particulier** (périmètre protégé au titre des monuments historiques par exemple) : prenez contact avec le CAUE. Permanences du Bois d'Oingt au : **04 72 07 44 55**

Pour bénéficier d'un accompagnement neutre et gratuit : contactez l'ALTE69

<https://www.alte69.org/fr/particuliers/sinformer-et-agir-pour-la-transition-energetique/les-enr/photovoltaique/>



Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées  
Domaine des Communes | 1277 route des Crêtes 69480 Anse

☎ 04 74 67 00 25 ✉ [contact@cc-pierresdorees.com](mailto:contact@cc-pierresdorees.com)

🌐 [www.cc-pierresdorees.com](http://www.cc-pierresdorees.com) |